

AVIS
COMMUNE DE BRAINE
PRESCRIPTION DE LA REVISION ALLEGEE
DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par délibération en date du 25 avril 2018, le Conseil Municipal a prescrit la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) sur le territoire de la commune de BRAINE.

La dite délibération définit les objectifs poursuivis ainsi que les modalités de concertation. Elle est affichée en mairie pendant un mois à compter du 2 mai 2018.



Le Maire,


François RAMPENBERG